

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°  
DNCMP/37.6./F/2017 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION  
DU MATERIEL ELECTRIQUE POUR L'ELECTRIFICATION D'UNE  
STATION DE POMPAGE DE L'EAU EN ZONE NYANGE**

- Date de publication : le ..... 4 ..... / ..... 8 ..... /2017  
- Date d'ouverture des offres : le ..... 4 ..... / ..... 10 ..... /2017 à 10 heures

**Objet**

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert international, la Commune MAKAMBA invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'électrification d'une station de pompage de l'eau en zone Nyange de la commune MAKAMBA.

**Financement du Marché**

2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de MAKAMBA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des travaux pour lesquels cet appel d'offres est lancé.

**Spécification du Marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en seul lot.

5. L'ensemble des travaux et fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de **quatre (4) mois**.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

**Condition de participation.**

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [*qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File*] possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

#### **Au Bureau de la Commune MAKAMBA**

Moyennant le paiement de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais : 25 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 25 000fbu au compte N°0070014-04-34 ouvert à la BANCOBU Agence Makamba au nom de la commune de MAKAMBA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à ....., en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

### Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire **de un million (1 000 000 FBU) de francs burundais.**

Les offres doivent être soumises à : **La Commune de MAKAMBA**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de la commune Makamba au plus tard le 14 / 10 / 2017 à 10 heures.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

### Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de la commune Makamba au plus tard le 14 / 10 / 2017 à 10 heures précises.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.


**Séance d'ouverture des offres**

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, au plus tard le ..... /...../2017 à 10h30 min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Fait à Makamba, le 16/8/2017.

L'Administrateur de la Commune MAKAMBA

*[Signature]*



*[Signature]*